

Le projet de nouveau Terminal 4 à Paris-Charles-de-Gaulle est-il menacé ?

À la lecture du dernier avis publié par l'Autorité environnementale le 8 juillet dernier on serait en droit de le penser. Celui-ci est sans appel : pollution de l'air et des sites protégés, nuisances sonores, émissions de gaz à effet de serre, etc. Tout est à revoir selon l'Autorité environnementale. Le groupe ADP, maître d'ouvrage, et l'État vont devoir réévaluer les impacts environnementaux du projet au coût estimé entre 7 et 9 milliards d'euros. Aux dimensions équivalentes à l'aéroport d'Orly, le T4 permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport de 50 % à l'horizon 2037. L'objectif étant d'absorber 40 millions de passagers supplémentaires, soit 500 vols par jour en plus (+38 %). La crise sanitaire mondiale menace désormais un tel projet tout comme l'extension des aéroports de Lyon, Nice, Caen ou Beauvais. Pour sa part, Ville et Aéroport est signataire aux côtés de 25 associations et collectifs de la lettre ouverte demandant l'annulation du T4 au Président de la République.

Crise du transport aérien, nouvelles contraintes environnementales : le projet d'un terminal 4 à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle verra-t-il le jour ?

Dans un avis rendu le 8 juillet, l'Autorité environnementale (AE) constate que « l'équation à résoudre » entre l'augmentation du nombre de passagers, de vols, du trafic automobile induit et des émissions de gaz à effet de serre d'une part, et les respects des objectifs nationaux et internationaux de la France en la matière d'autre part, « n'est pas décrite ni posée de manière complète » par le dossier soumis par le groupe ADP.

« Les incidences du projet sur la qualité de l'air et sur le bruit, et donc la santé des résidents et riverains de la plateforme aéroportuaire sont incomplètement évaluées », critique l'AE qui souligne qu'en matière de bruit, ADP « n'apporte aucune assurance » que les avions accueillis « seront bien modernisés dans les délais annoncés » afin de limiter les nuisances sonores. Le rapport va jusqu'à émettre des doutes sur la crédibilité des « évaluations fournies » par le groupe ADP. L'instance pointe du doigt les lacunes du dossier qui omet même de « prendre en compte les impacts climatiques des émissions produites en phase croisière des vols ». Enfin, l'Autorité environnementale juge que l'efficacité du traitement des eaux usées rejetées par la plateforme aéroportuaire « ne paraît pas assurée ». « Par conséquent, l'absence d'incidences sur les milieux et sites Natura 2000 situés en aval hydraulique de la plateforme, indispensable à l'autorisation du projet, n'est pas démontrée », selon elle.

Le groupe ADP prend acte des recommandations de l'AE

En réaction, le groupe ADP a indiqué le 9 juillet qu'il « *tirera les conséquences de l'ensemble des recommandations* » et « *a pris la décision d'adapter le projet pour tenir compte des priorités issues de la crise et d'ajuster en conséquence le calendrier* ». La direction du groupe rappelle que l'objectif de ce futur terminal est de permettre d'absorber la fréquentation de Roissy, deuxième aéroport européen derrière Londres-Heathrow, estimée à 120 millions de passagers en 2037, selon l'ACI Europe.

L'État demande un réexamen coût/bénéfice du projet de Terminal 4

L'analyse prospective de la demande de trafic présentée par ADP pour appuyer son projet repose sur une croissance continue du trafic aérien mondial avant la pandémie de Covid-19. Depuis mars, le trafic a plongé de 90 % et devrait retrouver son niveau d'avant crise au mieux en 2023, selon l'association internationale du transport aérien (IATA). Devant l'évidence, l'État, toujours actionnaire majoritaire d'ADP avant une privatisation qui pourrait être envisagée en 2022, a fait évoluer sa position : « *Aujourd'hui à Roissy, on a 15 % des vols (...). Les extensions de capacité à Roissy aujourd'hui paraissent être un pari audacieux. Le projet du T4 va probablement être revu, questionné : coût/bénéfice* », a déclaré sur RMC et BFMTV Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué aux Transports.

Selon certains le projet est donc obsolète et n'aura pas les financements. De plus, il n'est pas en adéquation avec l'aspiration des citoyens. Les résultats des municipales avec l'avancée des écologistes en sont une illustration.

Parallèlement, l'interdiction « de la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants » figure parmi les propositions de la Convention citoyenne pour le Climat que le président Emmanuel Macron va soumettre au parlement ou à référendum dès 2021.

Ville et Aéroport réclame l'abandon du projet de Terminal 4 aux côtés de 25 associations et collectifs

Ville et Aéroport a signé fin juin aux côtés de 25 associations et collectifs une lettre ouverte au président de la République réclamant l'abandon du projet. Cette lettre s'inscrit dans la lignée de celle de 62 maires d'Ile-de-France en janvier pour qui le projet « *aura pour conséquence une augmentation de 40 % du trafic aérien, 500 vols supplémentaires par jour (...) et une augmentation considérable des émissions de CO2* ».

Comme d'autres organisations, Ville et Aéroport propose le plafonnement du trafic exprimé en nombre de mouvements annuels ainsi que l'interdiction de tout projet d'extension d'aéroports (création de nouvelle piste, nouveau terminal, etc.). Cette proposition est partagée par la Convention citoyenne pour le climat qui souhaite limiter « *les effets néfastes* » du transport aérien en interdisant la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants.

Ce débat sur les extensions d'aéroports en France va se poursuivre dans la période à venir. Que ce soit à l'occasion de l'enquête publique sur le projet de T4 Paris-CDG annoncée à l'automne où en régions par exemple à Lyon, Nice, Caen ou Beauvais. Les associations et

collectifs sont mobilisés et réfléchissent aux actions de terrain à venir sur cette question du lien entre aérien et climat.

En savoir plus :

- ➔ [Avis de l'Autorité environnementale du 8 juillet 2020 sur le projet de Terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle](#)
- ➔ [Lettre ouverte du 22 juin 2020 demandant l'annulation du projet de T4 au Président de la République](#)



Agenda Ville & Aéroport